

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
SAINTE-MADELEINE DE LA RIVIÈRE-MADELEINE**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine tenue le 11 juillet 2018 à 17 h 30 à la salle du Conseil, au 104, route Principale à Madeleine Centre.

Sont présents : Monsieur Joël Côté, maire
Madame Noëlla Daraïche
Madame Sylvie Langlois, conseillère
Monsieur Jean-Marc DesRoches, conseiller
Monsieur Marion Boucher, Conseiller

Est aussi présent : Vital Côté, directeur général et secrétaire-trésorier

Est absent : Monsieur Albini Fournier, conseiller
Monsieur Jean-François Synnett, Conseiller

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTATATION DU QUORUM

RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION :

Conformément aux articles 156 et 157 du Code municipal, les soussignés, membres du conseil municipal de Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine, étant tous présents à la salle des délibérations le 11 juillet 2017 à 17 h 30, renoncent à l'avis de convocation prévu pour la tenue de la présente séance extraordinaire et consentent à prendre en considération les affaires suivantes :

2018-07-276

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par Jean-Marc DesRoches et résolu à l'unanimité des conseillers présents Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté ci-après :

1. Ouverture de la séance et constatation du quorum;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour; ®
3. Appel d'offres pour la réfection de la rue du phare; ®
- 4) Période de questions;
- 5) Levée de la séance; ®

2017-07-277

Appel d'offres pour la réfection de la rue du phare

Considérant la programmation présentée dans le cadre du TECQ et qui a été approuvée par le MAMOT;

Considérant que la rue du phare nécessite des réparations majeures;

Considérant les plans et devis préparés par Éric Côté de la firme Norda Stelo;

Il est proposé par Sylvie Langlois et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Que la municipalité mandate son directeur général de procéder à un appel d'offres sur le site du SEAO, pour les travaux de réfection de la rue du phare, selon les plans et devis préparés par l'ingénieur.

Période de questions

Aucune question.

Levée de l'assemblée

2018-07-278

Il est proposé par Jean-Marc DesRoches que l'assemblée soit levée, il est 18 h.

Je, Joël Côté, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il convient au sens de l'article 142(2) du code municipal.

Joël Côté maire

Vital Côté directeur général